



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 245 - Octobre 2024

Edito

LE POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

2024 aura été une année riche en travaux de voirie : riche est bien le terme adéquat, car l'entretien des routes représente une partie de plus en plus importante du budget communal, à tel point que la municipalité est obligée d'étaler des chantiers d'une même rue sur plusieurs années :

Nous avons débuté la 2^{ème} tranche de la rénovation des trottoirs de la **rue des Pins Francs**, après enfouissement et révision des réseaux, avec un achèvement de cette phase au carrefour de l'Avenue St Julien et de l'Avenue du Stade au printemps 2025. La réalisation d'un mini rond-point sur ce carrefour afin de ralentir et sécuriser la circulation, complètera la 3^{ème} et dernière tranche allant jusqu'au Rond-Point. Ces travaux s'achèveront par la mise en sens unique de la rue des pins francs (dans le sens RD1113-Rond-Point) et l'aménagement d'une piste cyclable jusqu'à la hauteur du carrefour de l'avenue du stade. Un aménagement cyclable sera aussi proposé sur la partie à double sens jusqu'au rond-point Birac.

Après rénovation de la bande de roulement en enrobé par le Centre Routier Départemental de la **Route de Landiras**, des travaux de sécurité seront menés : il s'agit de l'aménagement d'une chicane de type «Olive» en entrée d'agglomération au bas du pont de l'autoroute afin de réduire la vitesse et de la pose d'un plateau rehausseur à 200 mètres du rond-point. Ce dispositif viendra compléter les feux tricolores de l'entrée des «Erables» et la création de plusieurs passages piétons. **Les contrôles de vitesses aléatoires se poursuivent, à ma demande, sur cette voie à grands passages.** Ces aménagements ont été validés après les essais infructueux d'écluses et de chicanes sur cette chaussée.

En complément des aménagements de la route de Landiras, nous allons prochainement réaliser sur le bas-côté de la rue des Videaux, entre le pont SNCF et la route de Landiras, un cheminement piétonnier

en grave calcaire, afin de sécuriser et de rendre plus confortable l'accès aux piétons et aux deux-roues.

L'allée du bois partant de la rue de Millassot va être entièrement rénovée avec une raquette de retournement en enrobé.

Enfin, le pont du Maillard sur la route de la Garonne (VC5) à proximité de la RD 1113 va être entièrement reconstruit courant octobre.

Le Maire, Christian DAIRE



RUBAN ROSE LANGON

Atteignons **2024** participants
Pour la **prévention** et le **dépistage des cancers**

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

6H00 **VIDE GRENIER**
SUR LES QUAIS

8H00 **INSCRIPTIONS**

9H00 **INTERVENTION DU DR HELENE TISSOT**

9H55 **ÉCHAUFFEMENT RYTHMÉ**
PAR L'ASSOCIATION SIEL BLEU

Course & Marche

10H00 DEPART

TIRAGE DE LA TOMBOLA

PARCOURS DE 7 KM

RENDEZ-VOUS SUR LES QUAIS DE LANGON

Réservation possible dès le samedi 5
de 14h à 16h salle Nougaro

Renseignements au 06 83 39 53 20





Restaurant d'enfants

L'ASSOCIATION COMITÉ DE GESTION DU RESTAURANT D'ENFANTS

Vous invite, parents, enseignants, amis de l'école à participer à notre **Assemblée Générale** MARDI 8 OCTOBRE 2024 à 18 h 30, Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 19 Octobre 2023
- Bilan financier
- Point sur la trésorerie
- Élections du bureau
- Inscriptions rentrée 2024 / 2025
- Intervention du Chef Cuisinier
- Questions diverses



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30
Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères :
Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30
Samedi : Fermé.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 4^{ème} période 2024



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2008** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulence **11 et 25 octobre 2024**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE. Permanence le **21 octobre 2024**, sur rendez-vous auprès de la mairie 05 56 63 48 39.



État Civil

La famille nous informe du décès le 4 août de Bruno Favier

Nous adressons nos félicitations à :

Charlotte JOUBERT et Quentin DULUC, qui se sont unis le 2 août ;
Virginie BERGÈS et Michel BOUCAU le 31 août ;
Valérie DEGREZE et Patrick MELLE le 14 septembre.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulence.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Intramuros

Télécharger l'application INTRAMUROS, plateforme d'information de notre commune et de la CdC.

Les avantages pratiques :

- Simple d'utilisation : l'habitant indique sa position et reçoit les informations qu'il souhaite : communes aux alentours, CdC, autres,

- Application connectée à la base de données des événements de l'Office de tourisme (pas de double-saisie pour l'office)

- Système d'abonnement pour recevoir les notifications (ex : je souhaite recevoir les notifications seulement des actualités du club de foot de mon village...)

- Aucune donnée personnelle n'est collectée.



Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulence.fr



Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) Avis sur le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Gironde

Cette procédure est mise en œuvre afin de répondre principalement aux objectifs suivants :

- Mettre en conformité l'OAP 1 au Pian sur Garonne avec l'avis de la CDPENAF ;
 - Améliorer le traitement des zones tampons entre les secteurs à urbaniser et les espaces naturels agricoles et forestiers ;
 - S'assurer de l'adéquation des ouvertures à l'urbanisation avec la ressource en eau disponible ;
 - Améliorer le volet risque et notamment : Risque inondation par débordement et par remontée de nappe ; Risque mouvement de terrain ; Risque feux de forêt.
 - Améliorer la prise en compte du développement économique, touristique et œnotouristique sur le territoire ;
 - Prévoir la localisation de projets d'intérêt collectif ;
 - Identifier de nouvelles constructions susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination ;
 - Identifier de nouveaux éléments de patrimoine naturel ou bâti.
 - Corriger les incohérences relevées dans le PLUi correspondant à des erreurs matérielles et adapter le document en fonction des retours d'expérience des premiers dossiers instruits (exemple : règle posée qui ne permet pas aujourd'hui l'aménagement de vérandas et de pergolas).
- Pour la commune de TOULENNE, les modifications concernent :
- L'apport de justification de l'insertion paysagère des nouvelles constructions sur l'OAP n°4 ;
 - La création d'emplacements réservés (en vue de la création de voies d'accès depuis la RD1113 sur les parcelles du PAPAG) ;
 - La mise à jour des annexes avec l'annexion du règlement de voirie communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du PLUi.

2) Avis sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 «la Garonne en Nouvelle-Aquitaine»

M. le Maire rappelle que le site «FR7200700 – La Garonne en Nouvelle-Aquitaine» a été désigné comme site d'importance communautaire le 7 décembre 2004

pour intégrer le réseau européen de sites Natura 2000, constitué en application de la directive «Habitats, Faune, Flore».

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site a été redessiné, avec l'agrément des acteurs locaux, pour tenir compte des enjeux du site.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

3) Intégration du service d'assainissement de Preignac au S.I.A.F.L.T.

Depuis plusieurs années, la commune de Preignac et le Syndicat intercommunal d'assainissement de Fargues Langon Toulennaise (SIA FLT) se rapprochent, notamment du fait de la démolition en 2019 de la station d'épuration de Preignac.

Après avoir étudié techniquement et financièrement les enjeux et impacts d'une extension du périmètre du syndicat à la commune de Preignac, avec l'aide du bureau d'étude KPMG, le comité syndical s'est prononcé favorablement à cette adhésion.

Cela permettrait notamment au syndicat d'être assis sur deux Communautés de communes différentes assurant ainsi son maintien en compétence en application du mécanisme de représentation substitution.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Preignac ainsi que les nouveaux statuts.

4) Instauration du permis de démolir

Il s'agit pour la commune de conserver sa faculté d'appréciation sur l'opportunité de démolir des constructions ou de les conserver (intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel pour la commune).

Le permis de démolir continue de figurer comme une autorisation accessoire dans un permis de construire ou d'aménager.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'instituer le permis de démolir sur tout le territoire communal.

5) Délégation de la mise en œuvre et du suivi des autorisations préalables de mise en location de la C.d.C. aux communes

La CdC du Sud Gironde étant compétente en matière d'habitat, elle reste la seule à pouvoir délibérer pour instaurer ou modifier le permis de louer. Elle peut toutefois désormais en déléguer la mise en œuvre aux communes.

Cette délégation pour la commune de TOULENNE améliorera la rapidité de

traitement de ces demandes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Cession de parcelles en vue de l'extension du cabinet médical situé Place de l'Horloge

Compte tenu de l'intérêt commun à tous les toulonnais de voir maintenu en centre bourg de TOULENNE l'activité du cabinet médical des docteurs BELLOCQ et METCALFE, et au vu de la consistance de 3 parcelles et de leur faible importance stratégique pour la collectivité, M. le Maire propose de céder ces parcelles aux médecins. Toutefois, conformément à la volonté du bureau municipal, il a été signifié que cette cession ne sera pas réalisée à titre gratuit (35 € le m²), sans être pour autant réalisée au prix du marché du foncier constructible.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Demande de financement auprès du S.D.E.E.G. dans le cadre des travaux d'éclairage public de la Rue des Pins Francs

La deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue des Pins Francs sera accompagnée de l'installation de 6 nouveaux mats support des éclairages publics.

Les coûts de cette 2^{ème} tranche de travaux de la Rue des Pins Francs (entre la «Rue du Château d'eau» et l'«Avenue du Stade») sont estimés à 28.235,86 € TTC.

Il est possible de solliciter une subvention auprès du SDEEG de 20 % pour les travaux d'éclairage public, soit 4.446,59 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Pour information complémentaire :

- Les travaux de Génie Civil Télécom (Réseau Orange et fibre) s'élèveront à 36.544,00 € TTC (Participation d'Orange sur le matériel de Génie Civil de 843,50 € HT) ;

- Les coûts de câblage par Orange seront de 182,55 € TTC après déduction (82 % Orange) de 831,69 €.

8) Décision modificative n°2 BP 2024

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2024, afin d'inscrire en dépense de fonctionnement les crédits nécessaires au remboursement à l'État des dégrèvements



pal du 20 septembre 2024

de la taxe d'habitation sur les logements vacants (2000 €).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9) Ouverture d'un poste d'animateur suite à promotion interne

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde et l'inscription de Mme BOUFFARD – DOUTEAU Laurence, adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe, sur la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne de l'année 2024 au grade d'animateur, M. le Maire propose l'ouverture d'un poste d'animateur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi

M. le Maire précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie C. Après appel à candidature, il n'a pas été possible de pourvoir à ce jour ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Il est un proposé le recrutement d'un emploi contractuel à mi-temps d'un contrat à durée déterminée d'une durée de douze mois.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

11) Location du logement communal – 6 bis route de la Garonne (logement b)

M. le Maire indique que le logement situé au 6 bis route de la Garonne (logement B) d'une superficie de 48 m² vient de se libérer. Le logement a été laissé en très bon état, aucun travaux de rénovation ne sont à prévoir, les radiateurs sont récents. Sa relocation est prévue à compter du 1^{er} octobre.

La Commission d'attribution s'est réunie pour analyser les demandes de logement et choisir le futur locataire. Ledit logement sera loué à compter du 1^{er} octobre 2024,

pour un loyer mensuel de 261,49 € (comprenant 25,68 € de charges).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12) Accord sur les conditions d'acquisition et de gestion de l'immeuble Clauzure (1 Rue de l'Église) avec l'EPFNA

La propriété 1 rue de l'église, mise sur le marché, dans le cadre de la succession de Mme Eliane CLAUZURE est mitoyenne aux bâtiments et parking de la Mairie. Cela constitue une réelle opportunité foncière pour la collectivité.

Cet immeuble (habitation de 107 m² d'une contenance totale de 395 m²) pourrait permettre à la commune d'améliorer principalement les conditions d'accueil de ses futurs administrés et de conforter le fonctionnement de ses services publics (au moyen de l'extension des locaux administratifs ou de l'aménagement de salles pour les associations...).

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la réception en Mairie le 25 juillet 2024 d'une déclaration d'intention d'aliéner informant de la signature d'un sous-seing au prix total de 189.000,00 € (dont 178.000 € de prix de vente et 11.000 € de commission).

La commune étant actuellement engagée dans un important programme d'investissements dont le projet d'extension et de restructuration des écoles, d'aménagement de nouveaux ateliers municipaux ou de rénovation de voirie, M. le Maire propose de recourir à la convention opérationnelle en cours avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) dans l'objectif de stocker ce bien le temps de dégager la capacité financière suffisante pour le racheter et réaliser les aménagements projetés par la commune. En attendant, ce logement pourrait être mis en location afin d'assurer quelques ressources sur cette opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13) CHEMET-GLI – Non exercice du droit de préemption

M. le Maire rappelle aux élus municipaux l'examen lors du conseil municipal du 23 juillet dernier de la déclaration d'intention d'aliéner concernant la société CHEMET-GLI SAS, sise 1 route de la Garonne à Toulence.

Comme suite à la demande des élus municipaux, une demande de pièces complémentaires a été formulée auprès du notaire afin de mieux en saisir les objectifs de cette mutation, ainsi qu'un droit de visite des biens permettant d'apprécier la consistance de l'immeuble.

M. le Maire rappelle que les caractéristiques de ce terrain offrent la possibilité à terme (et le souhait déjà exprimé dans le précédent PLU) de voir de réaliser sur ce site un équipement public (parc, salle des fêtes...). Toutefois, il acte que les capacités financières de la commune (et éventuellement celles de la CdC) ne permettent pas d'envisager son acquisition. En conséquence, il propose au conseil municipal de ne pas exercer le droit de préemption sur cette DIA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

14) Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne

Suite à la parution du décret stipulant que l'État doit désormais prendre en charge la rémunération des personnels affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, lorsque la collectivité territoriale ou l'EPCI organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires durant le temps méridien, il est nécessaire en préalable d'établir une convention entre l'Éducation Nationale et chaque collectivité concernée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rédaction de cette convention.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) – Avis du conseil municipal sur les affaires en cours (n°25 à 31)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées, excepté celle concernant le logement Clauzure. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation par M. LAMARQUE du rapport d'activité 2023 du SIAFLT

Le SIA FLT est un service public à caractère industriel et commercial. (SPIC). Il exerce la compétence d'assainissement collectif. Il est exploité en régie directe à autonomie financière. Il assure la collecte, le traitement des eaux usées, le contrôle de raccordement et l'élimination des boues produites.

Il assure en prestation de service le traitement des effluents externes des communes limitrophes telles que Mazères, Roillan, St Pierre de Mons, St Pardon de Conques, Preignac, Pian/Garonne, St Macaire, St Maixant et Verdélais.

Les effectifs : Le syndicat emploie 13 agents : 1 ingénieur, 3 techniciens, 6 agents polyvalents et 3 agents administratifs.



Les abonnés : Le syndicat compte 6872 abonnés répartis sur les 3 communes de Fargues Langon Toulenne.

Contrôle de conformité des installations : Depuis le 1^{er} janvier 2018, le syndicat a rendu le contrôle des raccordements obligatoires afin de réduire les intrusions d'eau de pluie dans les canalisations d'assainissement. Sur 138 contrôles réalisés par nos techniciens en 2023, 45 ont été défavorables. Les propriétaires ont 2 ans pour se mettre en conformité.

Tarif de l'assainissement :

- Partie fixe : 82,84 HT
 - Partie variable : 0 à 40 m³ : 1,32 HT ;
 de 41 à 150 m³ : 1,72 HT ;
 Plus de 150 m³ : 2,78 HT

Production de la station d'épuration :

Volumes traités : 1 064 894 m³

Volumes facturés aux abonnés : 973 645 m³

La différence est due aux intrusions d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement. Pour réduire ces eaux parasites qui occasionnent des dépenses supplémentaires, le syndicat investit dans le renouvellement de réseaux, dans l'étanchéification des installations, dans la mise en place d'un système de diagnostic permanent qui permettra d'identifier les secteurs les plus vulnérables.

Les travaux réalisés en 2023 :

Par nos équipes en régie : Remplacement de 669 m de canalisation.

Par des entreprises : Remplacement de 1210 m de canalisation, Chemisage de 835 m de canalisation. En tout, 2714 m de canalisation ont été réparées ou

remplacées.

De plus, de nombreux travaux d'entretien et de renouvellement d'installations ont été réalisés à la station d'épuration pour maintenir son niveau de performance.

Les travaux prévus en 2024 :

- Poursuite de la réhabilitation des installations dans le centre de Langon
- Mise en place d'un réseau au quartier les petits à Fargues
- Remplacement du réseau route des Gares à Fargues
- Remplacement d'un réseau au PR Baron à Langon
- Réfection de la toiture de la STEP
- Chemisage du réseau au Brion à Langon
- Chemisage de réseau au rond-point de la gare à Langon

Compte administratif 2023 :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	2 559 511,80	3 125 064,72	3 595 005,33	2 500 033,32	6 184 517,13	5 625 098,05
Résultat reporté		1 782 784,35		282 621,78		2 065 406,13
Solde d'exécution		2 318 337,28	812 350,23			1 505 987,05
Reste à réaliser			913 348,18	747 000,00	913 348,18	747 000,00
Cumul		2 318 337,28	1 725 698,41	747 000,00	913 348,18	2 252 987,05
Résultats définitifs		2 318 337,28	978 698,41			1 339 638,87

Questions diverses

M. le Maire rappelle les dates : 22 septembre concert ATPH ; 24 septembre rencontre avec lieutenant Voisin, bilan d'activité de la brigade à Toulenne ; 28 septembre accueil des nouveaux arrivants à 18h ; 6 octobre : marche Ruban rose.

Jacques CATTANEO : demande de Gironde Habitat pour la rétrocession du lotissement des Menjots (voirie, éclairage), la mise à niveau en leds ayant été réalisée. Demande de renseignements auprès des chasseurs (plan, etc....) pour envisager la création à Jean Blanc d'un local pour les chasseurs.

Jean- René BOUCAU : la rentrée s'est bien passée. Environ 275 enfants. Webinaire proposé par l'Ademe pour transition énergétique concernant les écoles la semaine prochaine.

Jacques FAVIER : a été relancé par La Poste pour la correction de la numérotation, particulièrement sur la route de Landiras. Problème de signalisation d'arrêt de bus à Jean Cabos. Mardi 8 octobre à 18h30, AG du CGRE.

Jean-François BALADE : Le Sictom recherche un mécanicien poids-lourd. Mardi 24 : benne pour nettoyer à Jean-

Blanc (autorisation à demander par la Mairie pour brûler certains déchets). Le Sictom peut mettre à disposition des contenants pour les cirques, s'ils en font la demande. Pourquoi sur la rue des Pins Francs, les espaces verts ne sont pas nettoyés par Colas : ce n'est pas terminé.

Nadège DESCLAUX : En remplacement du Festival du Petit Bois, reprises des compagnies et du bal trad sur les dates du 26 octobre (Mathieu Moustache et Alenada bal trad), 16 novembre (spectacle Scènes d'été «Une poignée de terre» et 14 décembre (Les Grooms «Magillusion» dans le cadre de Ça me dit en Famille). Ces 3 dates seront programmées à l'Espace Culturel.

Laurie MALEPLATE-JANUARD : Demande d'avoir un stock sous clé de vaisselle à l'Espace Culturel.

Nicolas PINAUD : rond-point de l'allée du Petit Bois sous les eaux : cela va être refait prochainement.

Christian RATEAU : Bonne participation des Associations malgré un faible public et bon retour des producteurs pour le Marché des Producteurs. Mais suite à la défection

de deux personnes (dont une pour maladie) l'organisation a été compliquée avec 2 manifestations à la suite (Forum des asso). Remerciements aux personnes extérieures pour l'aide apportée. Feu d'artifice très apprécié par les personnes ayant participé à cette soirée (à renouveler !).

Il informe les élus du décès de Philippe COURTIADÉ, ancien président du Judo (2004-2008).

Dominique SÉSÉ-DUVILLE : Plusieurs remarques sur les aboiements de chiens. Il sera demandé au policier municipal de rappeler aux propriétaires leur devoir.

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur www.mairie-toulenne.fr

Prochains conseils :
Vendredi 18 octobre
à 20 h 30 et
Vendredi 8 novembre
à 18 h 30



Judo



Nouvelle saison pour le Judo-Club toulonnais

La saison 2024/2025 est lancée pour le Judo Club Toulonnais. Nos licenciés ont repris le chemin du dojo Pierre MOUTET depuis le 9 septembre dernier. Nous souhaitons un bon retour sur le tatami à nos fidèles licenciés et la bienvenue aux nouveaux qui arrivent en nombre.

Cette saison s'annonce riche en émotions, puisque le Judo Club Toulonnais fête ses 50 ans d'existence. Notre club a vu le jour le **13 Novembre 1974**.

Tout au long de cette saison nous vous ferons partager les moments forts de ces 5 décennies.

Si toi aussi tu veux faire partie de l'histoire du Judo Club Toulonnais, rejoins-nous !

Lundi : Self-défense / Jujitsu (né en 2012 et avant) - 19h30 à 21h00

Mardi : Judo (né en 2016-2017 et 2018) - 18h00 à 18h45

Judo (né en 2013-2014 et 2015) - 18h45 à 19h45

Judo (né en 2012 et avant) - 19h45 à 21h00

Mercredi : Taïso / Fitness (né en 2012 et avant) - 19h30 à 20h45

Jeudi : Éveil judo (né en 2019 et 2020) - 18h00 à 18h45

À très vite sur nos tatamis !

Vous pouvez également vous inscrire dès à présent en prenant contact depuis notre site internet www.judoclubtoulonnais.fr

«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»

ATPH

LE CHŒUR DU PAYS D'ALBRET en concert à Toulonne **DIMANCHE 20 OCTOBRE à 17h**.

Pour son dernier concert de l'année, l'Association Toulonne Patrimoine Histoire accueille, en l'église St SATURNIN, le CHŒUR DU PAYS D'ALBRET, ensemble vocal de NÉRAC-MEZIN.

Précédé d'une réputation flatteuse, le groupe composé de 25 à 30 choristes est dirigé par l'éminent chef de chœur ÉRIC CANOVAS, toujours à la recherche de nouveaux horizons musicaux. C'est pourquoi leur répertoire est d'une grande diversité, interprété "a cappella", passant par le chant sacré, la chanson française de toutes les époques, le chant régional et traditionnel, mais aussi les chants étrangers.

Une belle après-midi musicale en perspective, avec la découverte de l'ensemble régional

LE CHŒUR DU PAYS D'ALBRET, à la maîtrise sûre, harmonieuse ou rien ne jure, tout est beau !

Réservations conseillées : 06 73 28 01 74 / 07 87 00 14 76 / atph.toulonne@gmail.com

Entrée : 12 €, gratuit pour les mois de 14 ans.

TOULLENNE

DIMANCHE
20 octobre 2024 à 17h00



ÉGLISE ST-SATURNIN

Réservations : 06 73 28 01 74 /
07 87 00 14 76
atph.toulonne@gmail.com



LE CHŒUR DU PAYS D'ALBRET
A CAPPELLA POUR VOIX D'HOMMES



dir. Éric Canovas



TOULENNE

Espace Culturel

Mathieu
Moustache



Dans tous ses états

26 oct.
2024



Alenada

20H30

23H

GRATUIT



Bal Trad

Crédit photos : Generic photo et Alenada



Renseignements 06.31.52.66.53